

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_25
Référence Nomenclature n°8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle relations citoyennes et attractivité territoriale

Service en charge : Animation sociale et centres sociaux

Objet : Convention entre la Ville de Firminy et le Collège des Bruneaux : dispositif de mesure de responsabilisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Firminy est un acteur de la communauté éducative,

Vu les deux décrets en date du 24 juin 2011 ainsi qu'un arrêté et deux circulaires définissant la réforme des sanctions et des procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement du second degré (collèges et lycées),

L'objectif de ces textes est double : réaffirmer le respect des règles et limiter les exclusions, temporaires ou définitives, afin d'éviter tout risque de déscolarisation,

L'accent est mis sur la responsabilisation des élèves et leur apprentissage des droits et des devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté,

Une nouvelle sanction : la mesure de responsabilisation, a ainsi été créée. Son objectif est de donner à l'élève sanctionné la possibilité de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte, tant à l'égard de la ou des victime(s) que de l'ensemble de la communauté éducative,

Ce dispositif disciplinaire met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilité de l'élève et l'implication de sa famille dans un processus éducatif,

Il consiste pour l'élève à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarités, de citoyenneté ou à l'exécution de tâches à des fins éducatives à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement,

Il est prononcé comme sanction ou comme alternative à une exclusion temporaire et ne compromet pas la continuité du parcours scolaire limité à un volume de 20 heures au total, il doit bénéficier de l'accord des représentants légaux de l'élève,

Considérant que la Ville de Firminy a été sollicitée par Madame la Principale du Collège des Bruneaux pour l'accueil de jeunes au sein des services municipaux dans le cadre de ces « mesures de responsabilisation ». L'établissement bénéficie déjà d'autres partenariats notamment associatifs,

Considérant que le partenariat proposé est soumis à signature d'une convention relative à l'organisation de ces mesures. Il s'inscrit dans la continuité du travail engagé par la Ville de Firminy en termes de prévention éducative et d'accompagnement des jeunes et familles,



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_25
Référence Nomenclature n°8.1

Un bilan annuel sera réalisé conjointement avec le Collège. Il permettra d'évaluer la portée de ces mesures et les conditions de mise en œuvre.

Et vu le projet de convention tel rapporté en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le principe d'accueil de jeunes au sein des services municipaux,
- Approuver le projet de convention qui a pour objet de déterminer les règles de l'établissement scolaire et la structure susceptibles d'accueillir des élèves,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **ACCEPTE** le principe d'accueil de jeunes au sein des services municipaux,
- **APPROUVE** le projet de convention qui a pour objet de déterminer les règles de l'établissement scolaire et la structure susceptibles d'accueillir des élèves,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DUMOND



Le Maire,

Julien LUPA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 02.04.24.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

**Convention entre la Ville de Firminy et le Collège des Bruneaux :
dispositif de mesure de responsabilisation**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

